

MAIRIE DE THIL

31530



Tél : 05 61 85 42 88

Fax : 05 61 85 19 66

mairie-thil@wanadoo.fr

MAIRIE DE THIL
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 18 octobre 2017 à 19 heures

Présents : Céline FRAYARD - Cécile DARGASSIES - Jean-Matthieu CANCHES – Sophie CARLI
Vanessa ARNASAN – Delphine DARBAS – Jean-Luc LÉZAT - Bruno PASQUIER - Jean-Claude
PANNEBIAU – François RAYBAUD -

Excusés : Robert ARMENIER - Caroline GRAIRE – Thierry MORGANT – Sophie DUCOUX -

Ont donné pouvoir : Robert ARMENIER à Cécile DARGASSIES – Sophie DUCOUX à Jean-Claude
PANNEBIAU – Caroline GRAIRE à Céline FRAYARD -

Retardé : Mark MANAC'H

Convocation du 13 Octobre 2017

Secrétaire de séance : Bruno PASQUIER

Avec 10 membres présents à 19 heures Madame Céline FRAYARD déclare le quorum atteint, le
conseil peut valablement délibérer.

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour :

Point 1 : Dossier ADAP – Agenda d'Accessibilité Programmée

Point 2 : Achat de matériel pour le service technique

Vote POUR à l'unanimité des membres présents

Madame le Maire interroge les Membres du Conseil sur d'éventuelles remarques à formuler sur le
compte rendu de la réunion du 10 juillet 2017 – Sans observation de la part des Conseillers, le compte
rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

-1- RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE AFFECTÉ A LA CANTINE :

Madame le Maire informe l'Assemblée, avoir reçu un courrier de Madame Valérie LOZE le 13 juillet
2017, soit après la date du conseil de juillet, demandant à voir son temps de travail diminué de 36
heures à 34 heures 30 par semaine scolaire, à compter de la rentrée de septembre 2017.

Madame le Maire indique avoir pris un arrêté en ce sens, le 11 septembre avec une date d'effet au 4
septembre 2017 jour de la rentrée scolaire, en concertation avec l'Intéressée (afin que cette dernière
ne soit pas pénalisée sur son bulletin de paye ; la rémunérer à raison de 30 heures 25 par semaine et
régulariser après la tenue du conseil suivant – en l'occurrence sur son salaire de novembre).

Son temps de travail ramené à 34 heures 30 par semaine scolaire augmenté de 56 heures de ménage pendant les vacances donne un temps de travail lissé sur l'année complète de 28 heures 40 – Madame LOZE reste ainsi affiliée à la CNRACL.

Vote POUR : 12 VOIX
1 Abstention : Vanessa ARNASSAN

-2- RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT EN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ :

Le contrat de travail accordé à Madame Marina SIOZAC sur un emploi non permanent en accroissement temporaire d'activité, arrivant à son terme le 29 novembre 2017 – il peut lui être concédé à la suite un contrat de travail sur un emploi non permanent en accroissement saisonnier d'activité – il s'agit d'un contrat de 6 mois maximum sur une même période de 12 mois –

Madame le Maire demande l'accord du Conseil, pour la recruter 6 mois supplémentaires en qualité d'aide cantinière soit du 30 novembre 2017 au 29 mai 2018 – à raison de 34 heures en période scolaire pour aider à la confection des repas, effectuer la plonge et l'entretien des bâtiments scolaires – 7 heures de ménage pendant les vacances de Noël – 7 heures de ménage pendant les vacances de février et 7 heures pendant les vacances d'avril – son temps de travail sera lissé sur ces 6 mois à raison de 29 heures 56 par semaine.

Elle rajoute qu'il s'agit d'un besoin pour la collectivité.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents

-3- MISE EN PLACE D'UNE ASTREINTE DE SÉCURITÉ POUR LES ADJOINTS TECHNIQUES, VALIDÉE PAR LE CENTRE DE GESTION :

Madame le Maire cède la parole sur ce point à Madame Cécile DARGASSIES et Monsieur Bruno PASQUIER ; Ce dernier indique que rien n'est défini sur la Commune, dans les cas exceptionnels (par exemple de tempêtes, d'accidents) pour les problèmes rencontrés lors des utilisations des salles municipales par les Associations ou lors de festivités. Il serait utile de formaliser dans un cadre déterminé, les conditions selon lesquelles les employés municipaux seraient amenés à intervenir, et anticiper ainsi les événements.

Un tableau d'indemnisation doit être instauré en fonction des périodes d'astreinte, selon la durée et les moments d'interventions : durant la semaine, la nuit, le samedi ou journée de récupération, le dimanche ou jour férié, le week-end du vendredi soir au lundi matin, réalisé d'après le barème en vigueur établi par le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable pour les agents relevant de la filière technique, transmis par le Centre de Gestion.

Il est précisé qu'une personne bénéficie après une intervention d'un repos compensateur de 11 heures consécutives avant la reprise de son emploi.

Madame le Maire invite le conseil à se prononcer, pour une meilleure organisation et une plus grande transparence, sur cette mise en place.

Vote POUR : 11 Voix
2 Abstentions : Jean-Claude PANNEBIAU
Sophie DUCOUX

-4- DOSSIER ADAP : AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE :

Madame le Maire laisse la parole à Madame Cécile DARGASSIES pour présenter l'étude finalisée par ASE (Alliance Sud Expertise) concernant les travaux à réaliser pour l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite.

Madame Cécile DARGASSIES présente sur vidéo projecteur, tous les travaux qui doivent être entrepris pour une mise aux normes des bâtiments communaux : la mairie – la salle polyvalente – l'église – l'école – les salles associatives – la bibliothèque – les cimetières – le stade,

Pouvant se résumer ainsi :

Création de places de parking – Modification des accès à certains bâtiments - Création de cheminements – Réaménagements ou réalisations de toilettes handicapés – Signalétiques – Adaptation du mobilier – Acquisition d'un monte fauteuil amovible.

Arrivée de Mark MANAC'H

Il est prévu, sur l'agenda d'accessibilité programmée, de réaliser ces travaux d'un montant total hors taxes de 167 730.00 € sur 9 ans pour laisser à la commune la flexibilité de réaliser d'autres investissements qui s'avèreraient nécessaires.

Des travaux seront surement effectués en 2017 en même temps que les travaux de sécurisation des écoles. Un devis a été demandé à l'Entreprise SACCON.

- Année 2018 - 2019 – Ecoles	31 920.00 H.T.
- Année 2020 – Mairie	19 900.00 H.T.
- Année 2021 - 2022 – Mairie	36 970.00 H.T.
- Année 2022 - 2024 – Salle Polyvalente	31 100.00 H.T.
- Année 2023 – 2024 - Salle des Associations Bibliothèque	14 480.00 H.T.
- Année 2025 – Stade	21 980.00 H.T.
- Année 2026 – Cimetières	9 410.00 H.T.
- Année 2026 – Eglise	1 970.00 H.T.

Le dossier doit être présenté par des élus, devant la CIAPH (Commission Intercommunale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées) et également devant une Commission à la Préfecture qui est constituée en partie de Membres d'Associations d'Handicapés – La Mairie sera passible d'amendes si les travaux n'étaient pas réalisés dans les temps, il faudra s'en tenir à cet agenda.

Madame Cécile DARGASSIES indique que le coût sera de moindre importance, une partie des travaux seront réalisés en régie par les employés communaux.

Madame le Maire demande aux membres du conseil de lui permettre de signer la demande d'approbation de l'agenda ainsi énoncé, de le présenter devant la CIAPH et à la Préfecture et de solliciter les subventions qui pourront aider la commune dans ces investissements.

VOTE : Pour à l'Unanimité

-5- ACHAT DE MATÉRIEL POUR LES SERVICES TECHNIQUES :

Laurent a fait le point du matériel à renouveler, afin d'anticiper.

Nous n'avons pas de tronçonneuse qui fonctionne, quand un arbre est à débiter il va récupérer la sienne. La débroussailleuse vient d'être réparée au strict minimum le coût de la réparation complète serait plus élevé que l'acquisition d'une nouvelle. L'achat d'un tracteur-tondeuse ferait gagner un temps précieux afin d'effectuer le plus de travaux, à réaliser en régie, pour l'ADAP.

HPC Motoculture à Grenade nous a adressé la proposition de prix suivante :

-1 tronçonneuse de petite taille de marque ECHO à 206.10 € T.T.C, 1 tronçonneuse plus importante de marque ECHO à 783.00 € T.T.C, une débroussailleuse de marque ECHO pour un montant de 539.10 € T.T.C et un tracteur-tondeuse STGA PARK pour un montant de 3 734.10 € T.T.C. soit un total de 5 262.30 € T.T.C.

L'Entreprise Louis GAY à Castelnau d'Estrétefonds fait la proposition de prix suivante :

-1 tronçonneuse de petite taille de marque STHIL pour 222.00 € T.T.C, 1 tronçonneuse plus importante de marque STHIL pour un montant de 720.00 € T.T.C, une débroussailleuse pour un montant de 625.00 € T.T.C. et un tracteur-tondeuse HUSQVARNA RIDER TC 214 suffisant pour la mairie d'un montant de 3 750.00 € T.T.C. soit un total de 5 317.00 € T.T.C.

La Motoculture de l'Isle-Jourdain n'a fait qu'une proposition pour un tracteur-tondeuse de marque HUSQVARNA RIDER TC 214 pour un montant de 4 099.00 € T.T.C.

Madame le Maire soumet au vote l'acquisition de l'ensemble de ce matériel auprès des Ets GAY pour un montant total T.T.C. de 5 317.00 €

VOTE : Pour à l'Unanimité

Informations et questions diverses :

Madame le Maire a rencontré le propriétaire de la boulangerie de Montaignut sur Save, le distributeur de pain devrait être installé début 2018.

Le City-stade est pratiquement terminé, il manque juste la peinture au sol pour délimiter les couloirs de courses – et celle des panneaux nuages – tout devrait être prêt pour l'inauguration du Dimanche 19 Novembre à 11 heures 30 – rendez-vous à noter sur chaque calepin.

Le CMJ organise des rencontres sportives en début d'après-midi, avec inscriptions sur le site de la mairie.

Elle indique avoir fait appel à un graphiste pour décorer le mur côté extérieur du court de tennis, l'intérieur sera réalisé par la même personne en lien avec le Club de Tennis et le CMJ – avant l'inauguration du City.

Madame le Maire indique également avoir acheté des bols et un mixeur afin que des soupes maison soient proposées dès la rentrée de novembre à la cantine scolaire.

Le Chemin LAFFONT ne sera pas réparé cette année, le Service des Eaux doit procéder au remplacement des conduites d'eau, avant sa réfection, de ce fait la totalité des travaux se fera 1^{er} semestre 2018.

Madame Delphine DARBAS fait part d'un problème déjà soulevé le stationnement des voitures de part et d'autre de la rue, empêche les véhicules de se croiser dans la Grand Rue.

Madame Céline FRAYARD indique que ce problème est à l'étude depuis le relevé topographique.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Céline FRAYARD déclare la séance levée à 20 heures 25.

Fait à Thil, le 24 octobre 2017

Le Maire

Céline FRAYARD

